



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Vendredi 5 juin 2026

Etaient présents : M. GUINARD S., M. HANNISBERG P., Mme JAFFRELOT B., M. DRIANT C., Mme RENAULT C., M. RENAULT P., Mme BERECHEL C., M. GUENO A., M. RAULT D., Mme MORICE DOMRAULT V., M. LE MOINE S., M. LEGROS N., M. VILSALMON B., Mme DAYOT S., Mme LE TEXIER A., Mme CLEMENT C. Mme GOUFFIER L.

Etaient absents : Mme BEAUDOUARD L., M. BALCOU E. (Procuration à M. LE MOINE).

Mme GOUFFIER L. est désignée, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1. Elections sénatoriales – désignation des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants

Les prochaines élections sénatoriales se tiendront le dimanche 27 septembre 2026. Elles permettent à un collège électoral - composé des sénateurs, députés, conseillers régionaux élus dans le département, conseillers départementaux et délégués des conseils municipaux - d'élire les sénateurs pour un mandat de 6 ans renouvelable.

Dans les Côtes d'Armor, 3 sièges de sénateurs sont à pourvoir.

Le Conseil doit donc procéder à l'élection des délégués titulaires et suppléants parmi ses membres.

Nombre de délégués titulaires : 5

Nombre de suppléants : 3

Une seule liste (5 titulaires 3 suppléants), conduite par Serge GUINARD.

18 votants (17 présents + 1 pouvoir).

Après dépouillement, la liste présentée est élue à l'unanimité (18 votes sur 18).

Liste préparatoire de la liste annuelle des jurés de la Cour d'assises des Côtes d'Armor pour 2026 : tirage au sort à partir de la liste électorale.

6 personnes sont retenues :

- **Mme BALAY Lydia – 7, rue du Houga – Pommeret**
- **M. ZEME Jordan – 3, Le Bignon – Pommeret**
- **Mme LE FLAHEC Anne-claire – 6, rue de la Gare – Pommeret**
- **M. HINAULT Franck – 5, rue du Houga – Pommeret**
- **Mme BENOIT Edith – 5, rue du Colonel Marcel BOTREL – Pommeret**
- **M. BARON Fabrice – 30, rue Laënnec - Pommeret**

2. Travaux d'extention et de mise aux normes du centre technique municipal

Rapporteur : M. HANNIGSBERG adjoint aux travaux.

Des travaux de mise aux normes des sanitaires du centre technique municipal doivent être réalisés compte tenu de la présence d'un agent féminin au sein de l'équipe du service technique.

Il est également proposé de réaménager le centre technique afin d'améliorer les conditions de travail des agents, ce qui nécessite une extension du bâtiment de 40 m² permettant de créer un bureau pour le responsable, un espace réservé aux agents (pause déjeuner) et une salle de réunion.

Les travaux de placo, d'électricité, de plomberie et de peintures vont être réalisés par les agents.

Il est fait appel à des entreprises pour la maçonnerie, la couverture et la charpente, le carrelage et la faïence, les enduits.

Après en avoir débattu, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, APPROUVE les choix suivants :

- **MACONNERIE : JOUANJAN Franck 13 156.89 € ttc**
- **CARRELAGE FAÏENCE : CRLB LE BORGNE 6 234.68 € ttc**
- **COUVERTURE et CHARPENTE : SARL CND 7 096.80 € ttc**

Il est également décidé que le choix pour les enduits extérieurs se fera ultérieurement, une autre entreprise va être sollicitée.

3. Stratégie Familles de LAMBALLE TERRE ET MER – Désignation d'un référent convention territoriale globale (CTG)

Rapporteur : Mme BERECHEL conseillère déléguée aux RH.

La CTG c'est quoi ?

Lamballe Terre & Mer a renouvelé pour la période 2026-2030 sa Convention Territoriale Globale (CTG), signée avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) et la Mutualité Sociale Agricole (MSA). Dénommée Stratégie Familles, cette convention constitue la feuille de route partagée pour maintenir, développer et adapter les services destinés aux familles sur l'ensemble du territoire.

La CTG est une démarche stratégique partenariale fondée sur un diagnostic partagé avec les acteurs locaux. Elle permet d'identifier les priorités et de définir un plan d'actions cohérent, adapté aux besoins actuels et futurs des habitants. Véritable contrat d'engagement, elle vise à renforcer l'offre de services dans toutes les communes de l'agglomération.

Pour cette nouvelle période, les 38 communes de Lamballe Terre & Mer ont signé la

convention, aux côtés de l'agglomération, afin d'affirmer collectivement leur mobilisation en faveur des familles.

La CTG 2026-2030 se structure autour de trois objectifs majeurs :

- Faciliter la conciliation entre vie personnelle et professionnelle
- Accompagner les parents dans leur rôle éducatif
- Réduire les inégalités d'accès des enfants et des adolescents aux activités péri et extrascolaires.

Des actions concrètes pour améliorer le quotidien des familles

Création d'un observatoire pour suivre les besoins des familles, organisation d'animations numériques sur l'ensemble du territoire, développement d'activités variées adaptées aux petits comme aux préadolescents ou encore des formations pour accueillir les enfants aux besoins spécifiques font partie des actions fléchées. La CTG 2026-2030 ce sera au total 32 actions développées par les professionnels de la communauté d'agglomération, les associations, les communes. Elles mobiliseront aussi la contribution de nombreux partenaires institutionnels.

Cette démarche renforce les services rendus aux familles en développant les équipements, en améliorant l'accès aux droits et en coordonnant mieux les acteurs locaux. La CAF et la MSA soutiennent cette dynamique grâce à leur expertise et à leurs financements dédiés aux services aux familles

Pourquoi un élu référent de la CTG ?

Contexte et enjeux :

L'évaluation de la précédente Convention Territoriale Globale (CTG) a révélé des difficultés liées à une compréhension inégale de la démarche par les élus. Pour y remédier, il est essentiel de clarifier les rôles, d'améliorer la coordination et de renforcer le lien entre les services, les élus et les familles.

Objectifs :

- Faciliter la communication, la coordination, la mise en œuvre et l'évaluation de la Stratégie Familles au sein de l'agglomération.
- Adapter l'offre de services aux évolutions des besoins des familles, en s'appuyant sur une connaissance fine du terrain et des réalités locales.

Rôle de l'élu référent :

L'élu référent agit comme un relais de concertation et de consultation. Ses missions principales :

- **Relais d'informations locales** : Identifier et centraliser les besoins des familles, signalés par les conseillers municipaux, puis les transmettre à la chargée de coordination de la CTG.

- **Relais d'informations intercommunales** : Assurer la diffusion des informations et des orientations de la Stratégie Familles auprès des membres du conseil municipal.

- **Connaissance des enjeux** : S'intéresser aux grands axes de la Stratégie Familles et à l'offre de services dédiée aux familles sur le territoire.

- **Participation aux instances** : Participer à l'instance plénière annuelle de bilan (la première aura lieu courant janvier 2027).

Une plénière de présentation et de lancement de la Stratégie sera organisée en septembre 2026.

- **Interlocuteur privilégié** : Servir de point de contact entre l'agglomération et la commune pour toute question relative à la Stratégie Familles (courriels, sollicitations, documents, informations).

- **Implication dans les groupes de travail** : Participer aux groupes de travail ou, le cas échéant, veiller à la représentation d'un autre élu municipal pour y représenter la

commune. (La fréquence de ces temps de travail dépendra de chaque thématique et chacun sera libre d'y participer en fonction de sa disponibilité).

Mme Séverine DAYOT se porte candidate. LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, APPROUVE cette candidature, elle est donc désignée Elue référente.

4. Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) de LAMBALLE TERRE ET MER – Désignation de délégués

Rapporteur : Mme RENAULT adjointe aux finances.

Lamballe Terre&Mer, créée le 1^{er} janvier 2017, est soumise au régime de la taxe professionnelle unique, et à ce titre, elle a créé avec ses communes membres une commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) chargée d'assurer la neutralité financière des compétences transférées en apportant information et transparence aux travaux d'évaluation conduits sous son égide.

Par délibération en date du 10 janvier 2017, le conseil communautaire a fixé les conditions de création de la CLECT.

Ainsi, la CLECT sera composée d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant désigné par chaque conseil municipal.

Il convient de désigner ces 2 représentants suite au renouvellement des conseils municipaux.

Mme Catherine RENAULT se porte candidate titulaire, et M. Sylvain LE MOINE suppléant. LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité, APPROUVE ces candidatures qui sont donc désignées représentants de la commune de Pommeret pour siéger à la CLECT de LAMBALLE TERRE ET MER.

5. Retour sur le dernier conseil municipal sur 22 mai 2026.

Le compte-rendu du précédent conseil municipal n'est pas encore reçu, il sera à valider lors de la prochaine séance du conseil municipal.

6. Questions diverses

- **Achat de la propriété MORIN** 6 rue du Général de Gaulle : Extension du périmètre d'achat par l'Etablissement Public Foncier (projet d'achat de l'ancien garage) – Parcelle BB387 de 88 m² ; parcelle BB49 de 34 m² et parcelle BB48 de 397 m².

Au global, une parcelle de 519 m², ce qui peut faire évoluer les perspectives, le projet sera donc à étudier dans son ensemble. Accord du conseil pour étendre le périmètre d'achat par l'EPF.

- **Fête de la musique le vendredi 19 juin 2026**

La recherche de groupes est toujours en cours. 4 représentations sont prévues sur la soirée. Il est rappelé que la scène est ouverte à tous.

Chaque année, c'est une association de la commune qui assure la restauration ; cette année il s'agit du club de basket.

Il devient de plus en plus difficile de trouver des groupes ; la question du financement se pose. A l'avenir, il pourra être envisagé de créer une commission, avec un budget dédié.

Rappel sur le besoin de main d'œuvre pour le rangement après la soirée.

- **Foulées Nature** dimanche matin 7 juin.

- Valoriser les chemins de Pommeret (balisage)

- Prochain conseil municipal le 3 juillet

- **Conciergerie itinérante** : RDV le 1^{er} juillet 2026 pour expérimenter la conciergerie place Francis Sorigniard de 10 h à 12 h.

- **Bilan des frelons asiatiques** : année record, avec de grosses prises en périphérie de la commune (détail dans le Pom'Info de juillet).

- Problème évoqué sur la forte présence de moustiques aux alentours de la salle omnisports et de la salle les Champs Clos.

- Question posée pour une autre réserve d'eau à mettre au cimetière (à l'opposé de celle qui vient d'être installée)

- Numéro de téléphone de la déchetterie de Bréhand et de Planguenoual à indiquer sur le Pom'Info.

Séance Levée à 20h40.

La secrétaire
LAURENCE GOUFFIER



Le Maire
SERGE GUINARD

